Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20261106-D202611111-DE

PROCES VERBAL
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre d'absents : 2
Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT.

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. DOUAGLIN Émile, Mme LE ROY Delphine, Mme BOURION Juliette, M. BATTAIS Régis, M. HOCHART Arnaud, Mme DELALANDE Sabrina, M. PITOIS Ludovic, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie,
Absent	M. LEULIETTE Arnaud, M. GESLIN Damien,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	27/10/2026

2026 11 111 Opération de travaux au 23 rue du Général de Gaulle – Avenant n°13 aux travaux de la phase 2 du lot n° 01 « Terrassement - Gros œuvre » (entreprise COREVA)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal en date du 1er octobre 2026, approuvant l'avenant n° 12 au marché de travaux de la phase 2 du lot n° 01 « Terrassement – Gros œuvre », conclu avec l'entreprise COREVA, pour un montant de 82 979,30 € HT, portant ainsi le montant du marché de travaux de la phase 2 à 173 994,86 € HT.
Dans le cadre de l'exécution des travaux, il apparaît nécessaire de réaliser une reprise du chaînage de l'abri n° 2.
À cet effet, l'entreprise COREVA a présenté un devis n° 14 – Ind 0, d'un montant de 6 216,70 € HT, correspondant à ces travaux complémentaires.
Le montant initial du marché étant de 189 000,00 € HT et compte tenu des avenants successifs, le montant total du marché de travaux (phases 1 et 2) du lot n° 01 « Terrassement – Gros œuvre » est porté à 311 662,83 € HT après prise en compte du présent avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE l'avenant n° 13, correspondant au devis n° 14 – Ind 0, présenté par l'entreprise COREVA, relatif à la réalisation d'une reprise du chaînage de l'abri n° 2, pour un montant de 6 216,70 € HT ;**
- **PORTE le montant du marché de travaux de la phase 2 du lot n° 01 « Terrassement – Gros œuvre » de 173 994,86 € HT à 180 211,56 € HT ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 13 ;**
- **PRÉVOIT les crédits nécessaires au budget « Centre-bourg » n° 15004, en section d'investissement, au compte 231 – opération 201801 ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de la signature de toutes les pièces afférentes à ce marché.**

Pour : 11 voix
Contre : 1 voix *(Régis BATTAIS)*
Abstention : 1 voix *(Camille GRATIEN)*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME, A Saint-Ouen-des-Alleux, Le 06/11/2026

Le Maire, Jean-Louis QUILLIOT



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20261106-D202611111-DE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa [illegible] l'Etat.